

333

L. 212-53

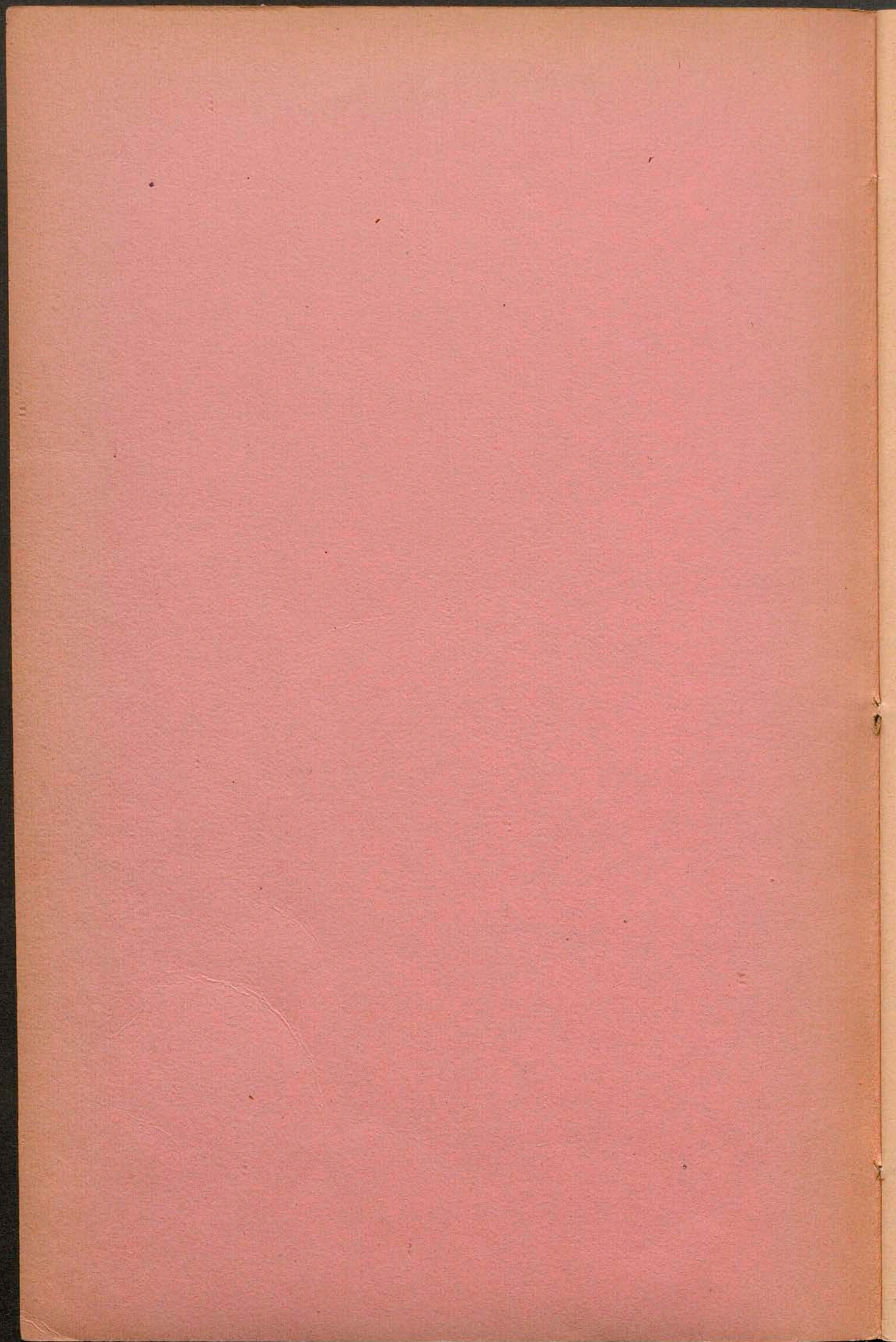
COMMISSION chargée de l'examen du projet de résolution présenté par M. BERNARD et un certain nombre de ses collègues, ayant pour objet d'inviter le Gouvernement à instituer une Commission extra-parlementaire, à l'effet de procéder à une étude d'ensemble sur la question de la **dépopulation** et de rechercher les moyens les plus pratiques de la combattre. (N° 290, année 1900.)

(Nommée le 8 novembre 1900.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : GOUTANT.
- 2^e — BERNARD.
- 3^e — ALCIDE TREILLE.
- 4^e — EDME PIOT.
- 5^e — VALENTIN ABEILLE.
- 6^e — GUYOT.
- 7^e — VICTOR MERIC.
- 8^e — VICTOR LEYDET. — *Secrétaire*
- 9^e — LATERRADE. — *Président*

333



(1)

1245 1028

Séance du 11 Juin 1901

Étaient présents: Laterrade
Leydet, Cibeille, Gautant et Moric.



La Commission décide qu'il n'y a pas lieu
de présenter d'amendement à l'art. 3 de la loi
sur la dépopulation.

Elle reçoit communication d'une lettre
indiquant divers moyens de remédier à la
dépopulation. Cette lettre est de M^r Ambroise Bernard, rue du
Gros N^o 15. Elle est communiquée

Le Président

Laterrade

à M^r Bernard rapporteur.

2



Séance du mardi 13 nov. 1900

La séance est ouverte par M. le doyen d'âge M. Laterrade.

La commission désigne M. Laterrade pour son président définitif et M. Leydet secrétaire

Les membres des bureaux font connaître leur opinion sur le projet de M. M. Bernard, Piot etc -

La commission décide de renvoyer la séance à un jour de la semaine prochaine

Le président
Laterrade

Le secrétaire
Leydet

Séance du Vendredi 30 Nov. 1900.

La séance est ouverte à 1.^h 3/4 sous la présidence de M. Laterrade.

Sont présents M. M. Piot, Bernard, Treille Abeille & Goutant - Les membres absents n'ont pas reçu leur convocation en temps utile.

M. Goutant remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président indigné qu'il y aurait lieu de modifier la proposition de M. M. Bernard & Piot dans le sens de la nomination d'une Commission sénatoriale au lieu d'une Commission extra-parlementaire.

Il expose que le Sénat doit conserver la direction de cette enquête qui sera étendue autant qu'il le sera besoin, et au cours de laquelle toutes

4
Les compétences spéciales, seront entendues,
C'est le moyen de procéder rapidement
tout en conservant au sein de la
Commission son initiative.

On ne doit pas s'arrêter à cette critique
que le sein de la Commission n'est pas compétent pour
proposer des mesures qui entraînent
des conséquences budgétaires. — Les résolutions
de la Commission seront nécessairement
de diverses sortes : les unes aboutiront
à des propositions de loi parlementaire,
d'autres à des projets de loi de l'exécutif,
d'autres enfin à l'adoption de simples
mesures administratives.

Une Commission extra-parlementaire
risquerait d'être considérée par les
personnalités trop officielles et ne pourrait
procéder qu'avec lenteur et dans un
sens déterminé. — Prendrait-elle
~~elle~~ par exemple l'initiative de
proposer la réduction du service militaire
comme l'un des moyens d'arriver au
but recherché ? C'est peu probable.
Il est certain qu'une Commission nommée
par le sein de la Commission aura le caractère beaucoup
plus franches.

Ces arguments sont admis par la
majorité des membres présents de la Commission.
Des observations en sens contraire sont
présentées par M. le Baron de Bismarck & Abel.
Comme conclusion il est décidé
qu'une nouvelle réunion aura lieu
au cours de laquelle l'avis de

Gouvernement pourra être demandé.
Le Secrétaire, Le Président,

Chouvy Laterrade

Séance du mercredi 5 Xth 1900
Présidence de M. Laterrade

M. Leydet, secrétaire
M. Waldetto-Rousseau, président du conseil
assisté à la séance

M. le Président expose la ^{situation} ~~question~~
et dit qu'en raison des diverses questions
que soulève le projet, il y aurait lieu de
constituer une commission sénatoriale qui de
concert avec le Gouvernement étudierait le
projet.

M. Bernard est d'avis qu'il vaudrait
 mieux une commission extra-parlementaire
composée de membres du Parlement et de
personnalités scientifiques, administratives
qui pourraient apporter leurs lumières à ces
graves questions si complexes et si diverses

M. le Président du conseil donne son
avis en faveur de cette combinaison. Il
n'y en a que deux à choisir l'une ou l'autre, celle
proposée par M. Bernard et il faut ressortir
les avantages et celle qui consisterait à
laisser à la commission actuelle du Sénat
le soin de poursuivre ses études. Le
Gouvernement répondrait comme d'usage aux
interrogations qu'il lui serait adressées, mais
il ne pourrait pas ni diriger, ni collaborer
comme faisant partie de la commission

~~Diverses~~ à la suite d'un échange
d'observations, la commission sénatoriale
de proposer au Sénat la constitution
d'une commission extra-parlementaire
dont feront partie plusieurs membres du
Sénat et de la Chambre et qui pourra
se lever à toutes les époques nécessaires
dans diverses régions du pays

M. Bernard est nommé rapporteur
Le Secrétaire Le Président
H. Leydet Laterrade